



CONDITIONS D'INSCRIPTION Saison 2015 / 2016

Pour toute inscription le club a besoin d'établir un dossier complet pour chaque tireur comprenant, une fiche d'inscription, un certificat médical (celui fourni par le club de préférence), l'acquittement de la cotisation, ainsi que le chèque de caution.

Les dossiers d'inscriptions devront être remis aux responsables de site dès le premier entraînement pour une réinscription et au troisième entraînement pour les débutants.

DATES ET HORAIRES DES 1ers ENTRAÎNEMENTS

Lieu	Date	Groupe	Horaire
Albertville	Mardi 08 septembre	Adultes	19 h 30 – 21 h 00
	Mercredi 9 septembre	Compétitions	13 h 30 – 15 h 00
	Jeudi 10 septembre	Débutants	17 h 30 – 18 h 30
	Jeudi 17 septembre	Loisirs	17 h 30 – 18 h 30
Moutiers	Vendredi 11 septembre	Compétitions et Adultes	19 h 00 – 20 h 30
	Vendredi 11 septembre	Débutants	17 h 30 – 18 h 30
	Vendredi 18 septembre	Loisirs	17 h 30 – 18 h 30

Comme la saison précédente, une réduction sera accordée pour les familles licenciant plus d'un tireur au club, 10 euros de remise sur la deuxième cotisation, 10 sur la troisième

PRET DU MATERIEL

Les vestes, pantalons, armes et masques sont mis à la disposition des tireurs qui n'en possèdent pas. Le club fournit donc près de 300 € de matériel par tireur. Pour tous, une caution globale est exigée.

Masques et armes ne doivent jamais sortir du cercle excepté pour les compétitions.

Chaque tireur est responsable du matériel qui lui est confié.

Le matériel, dont les coûts sont relativement élevés doit être remplacé régulièrement.

Tout matériel cassé ou endommagé sera facturé à son coût de remplacement.

Les habits doivent être régulièrement lavés.

CAUTION

Un chèque de caution de 250 € sera demandé aux tireurs qui empruntent du matériel au club. Ce chèque n'est pas encaissé, est restitué en fin de saison si les équipements sont rendus en bon état et

propres au jour fixé. Cette caution couvre aussi toute créance due au club et non réglée avant le 30 juin de la saison sportive en cours.

MATERIEL PERSONNEL OBLIGATOIRE

- la première année : un gant
- la deuxième année : 1 fil de corps
- la troisième année : 1 arme
- **à partir de minimes : sous/cuirasse 800N**
- **à partir de cadets pour le groupe compétition veste et pantalon** (tenue du groupe compétition)

VISITE MEDICALE OBLIGATOIRE

Nous attirons votre attention sur l'obligation de présenter lors de votre inscription :

- un certificat médical (au verso de la fiche d'inscription)
- pour les compétiteurs : penser à demander au médecin un **sur classement** (tout compétiteur n'ayant pas de certificat médical comportant un **sur classement** se verra refusé l'inscription à toute compétition)

SANS CERTIFICAT MEDICAL

AUCUNE DEMANDE DE LICENCE NE POURRA ETRE FAITE
ET IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE TIRER EN SALLE À PARTIR 1^{ER} OCTOBRE

J'attire fortement votre attention sur la nécessité d'apporter le dossier d'inscription COMPLET, le plus rapidement possible, et ce afin de faciliter le travail des bénévoles pour l'inscription de votre enfant ou de vous-même.